

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du mercredi 16 octobre 2024 à 19h30.

Date de convocation : 2 septembre 2024.

Date de publication : 3 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le seize octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Loïc COLTEL, M. Benoît MEILHAC et Mmes, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Jacques PEREIRA, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à Mme Sonia BLONDEAU, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Marie France AULAS.

**Absent** : Willy BONFY.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie France AULAS.

**Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 septembre 2024 ;
- Demande d'accès au système d'information géographique de l'Agence Technique Départementale ;
- MBA : Convention pour l'attribution d'une subvention en nature pour la fourniture d'arceaux de « stationnement vélos » ;
- Questions diverses.

**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Marie France AULAS comme secrétaire de séance.

**2024/1610/067 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 septembre 2024.**

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024. M. Robert LUQUET fait part d'une remarque formulée par Mme Corinne MERLIN. La modification sera faite sur le compte rendu du 6 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**2024/1610/068 – Demande d'accès au Système d'Information Géographique.**

Sur l'exposé du rapporteur M. Robert LUQUET.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil général de Saône-et-Loire en date du 9 avril 2009 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par les Assemblées générales Extraordinaires du 29 novembre 2010, du 11 décembre 2015 et 10 novembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur des adhérents approuvé par la délibération n°2009-05 du Conseil

d'administration de l'Agence du 10 décembre 2009, et modifié par les Conseils d'administration des 5 décembre 2012, 5 décembre 2013, 11 décembre 2015 et du 14 décembre 2022.

Vu la délibération N°35 du conseil municipal de la commune de La Roche Vineuse, en date du 29 mai 2009, portant adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique ;

Considérant les champs d'intervention du programme d'activité en vigueur voté par l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services.

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a décidé de mettre ce système d'information géographique à disposition de ses membres afin de faciliter et partager l'accès à des services cartographiques performants ;

Considérant que le portail SIG ainsi mis à disposition est accessible depuis un navigateur web et donne accès à un ensemble de données cartographiques en lien avec les besoins en matière de gestion de l'urbanisme, des réseaux, des espaces publics, de la voirie, du développement économique...etc.

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire offre deux accès à chacun de ses membres, à savoir un accès pour les services administratifs et un autre pour l'exécutif municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner le responsable SIG pour chacun des deux accès ;

Considérant qu'il est proposé de désigner Mme Florence LOUP, secrétaire générale comme responsable SIG au titre de l'accès des services administratifs et M. Robert LUQUET, le maire au titre de l'accès de l'exécutif municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré décide :**

**Article 1 :** D'APPROUVER le principe de l'accès de la commune de La Roche Vineuse au système d'information géographique mis à disposition par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

**Article 2 :** D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique annexée à la présente délibération ;

**Article 3 :** AUTORISE le maire à signer ladite convention ;

**Article 4 :** DESIGNE Mme Florence LOUP, secrétaire générale comme responsable SIG au titre de l'accès des services administratifs et M. Robert LUQUET, le Maire au titre de l'accès de l'exécutif municipal ;

**Article 5 :** DE DIRE que Monsieur le Maire, ou son représentant est chargé chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

**Article 6 :** D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**2024/1610/069 – Convention d'attribution d'une subvention en nature pour la fourniture d'arceaux de « stationnement de vélos » entre la commune et MBA.**

Le schéma des mobilités durables de MBA, adopté en 2021, prévoit la réalisation d'aménagements cyclables et le déploiement d'une stratégie de stationnement vélo.

Par délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, MBA a décidé de soutenir les communes du territoire dans leurs projets de « stationnement vélos » en attribuant une subvention en nature sous forme de fourniture « d'arceaux vélos » en fonction des demandes des communes.

Cette subvention en nature permettra aux communes d'offrir des opportunités de stationnement aux cyclistes de leur territoire de façon cohérente et homogène.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, il convient de conclure une convention spécifique « Fourniture d'arceaux de stationnement vélos » avec MBA fixant les conditions et modalités d'attribution.

**Le Conseil Municipal est invité à conclure une convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 12 arceaux de « stationnement vélos » par MBA.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Organisation de la mobilité » de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire »,

Vu la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature « Fourniture d'arceaux de stationnement vélos aux communes du territoire »,

Considérant que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de « stationnement vélos » en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les communes du territoire,

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 12 arceaux de « stationnement vélos » entre la commune de La Roche Vineuse et MBA.

Les élus indiquent que des arceaux seront installés à l'école, place du Chaucher, dans le parc et vers la maison d'animation.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

### **QUESTIONS DIVERSES.**

**Déclaration d'intention d'aliéner** : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a renoncé à six droits de préemption, et il les présente.

**MBA** : M. Robert LUQUET demande à M. Dominique JOBARD s'il pourra préparer une présentation des RPQS (Rapport sur le Prix et la qualité des Services) envoyés par Mâconnais Beaujolais Agglomération. M. Loïc COLTEL fait remarquer que le rapport 2022 sur les déchets ménagers présageait un budget à l'équilibre et constate une augmentation de la taxe d'environ 21%. M. Dominique JOBARD explique que cette augmentation évite d'être en déficit l'année suivante. Il rappelle que lors du vote à MBA il s'était opposé à cette augmentation.

**Médecins** : M. Robert LUQUET fait savoir qu'un collectif des maires du Val Lamartinien se réunit régulièrement depuis février 2024 et travaille en commun sur ce problème (rendez vous en préfecture, recherche de structure qui pourrait financer un projet d'installation...). Ce collectif comprend les communes de Berzé la Ville, Bussières, Chevagny les Chevières, La Roche Vineuse, Milly Lamartine, Prissé, Sologny et Verzé. Plusieurs réunions ont eu lieu : le 26 juin au conseil Départemental, le 24 septembre avec MBA, le 1<sup>er</sup> octobre en Préfecture. Il explique que la commune de Prissé envisage d'augmenter le nombre de médecins. Il est également en attente d'une proposition de la SEMCODA pour le rachat du bail emphytéotique de la maison médicale. Il donne ensuite le montant des loyers perçus par la SEMCODA ainsi que le montant des charges afférentes. M. Loïc COLTEL indique qu'il convient également de prendre en compte les différentes charges qui peuvent actuellement être réglées directement par les locataires telles que le ménage, l'entretien des espaces extérieurs et les contrats associés s'il y a lieu. Mme Laure SEYDOUX demande si une discussion pour le recrutement de médecins est en cours. M. Robert LUQUET annonce que des contacts ont été pris avec des cabinets de recrutement. Il est également évoqué la diffusion de recherche de médecins auprès de l'ordre des médecins. M. Robert LUQUET signale qu'un travail a été fait avec le centre départemental de santé afin d'augmenter la présence de médecins sur Pierreclos et d'intervenir à l'Eau Vive. Mme Marie Claude POTTIER indique que plusieurs problématiques sont à traiter sur ce dossier : les locaux, la logistique et le recrutement de médecins. M. Benoît MEILHAC évoque la possibilité de recruter à l'étranger, système beaucoup utilisé dans les hôpitaux.

**Ecole** : M. Robert LUQUET annonce qu'un rendez-vous est programmé le 31 octobre à 13h30 avec l'ingénieur de l'Agence Technique Départementale pour la rénovation thermique de l'école.

M. Robert LUQUET et Mme Marie Claude POTTIER font part de la rencontre avec Mme Casanova, Inspectrice de l'Education Nationale suite à l'intervention des parents d'élèves qui évoquent des difficultés avec certains enseignants. En effet, dans un contexte de possible fermeture de classe, les parents souhaiteraient pouvoir privilégier le départ d'un enseignant « en difficulté ». Mme Casanova a indiqué que les règles ne changent pas, c'est le dernier enseignant arrivé qui doit partir. Elle indique que les tests réalisés en début d'année font ressortir un bon niveau des élèves de l'école : niveau supérieur à la moyenne Nationale et Départementale. Enfin, Mme Marie Claude POTTIER fait savoir que la fermeture de classe à venir se justifie, ce qui portera une moyenne de 22.4 enfants par classe.

**SEMA** : M. Robert LUQUET rappelle le souhait de développer l'habitat. Une réunion sera organisée le 4 novembre 2024. Messieurs Bernard FAVRE, Jacques PEREIRA, Jean André GUILLERMIN, Dominique JOBARD et Robert LUQUET assisteront à cette réunion.

**Point fibre** : M. Jacques PEREIRA fait part d'une réunion avec le commercial de secteur ainsi qu'une visioconférence avec un responsable technique en début de semaine. Il signale que l'ARCEP (Autorité de Régulation des communications Electroniques des Postes et de la distribution de la presse) est intervenue car le réseau fibre aurait dû être terminé en 2025. M. Jacques PEREIRA annonce que des travaux sont prévus sur le secteur du Gros Mont, la Belouse et le Château de la Greffière. Deux secteurs posent des problèmes de raccordement, la Grande Burette et le chemin de l'Armoirie. M. Jacques PEREIRA remercie M. Bernard COTTIN qui est en contact régulier avec le prestataire fibre et qui a

beaucoup œuvré pour faire avancer ce dossier.

Terrain de tennis : M. Robert LUQUET fait part d'une demande des employés communaux pour enlever le grillage afin de faciliter l'entretien du talus situé derrière. M. Robert LUQUET indique que le terrain est actuellement impraticable et demande aux élus s'ils ont des projets pour cet espace. Après discussion les élus donnent leur accord pour enlever le grillage qui est déjà en mauvais état.

Aide d'un jeune en difficulté : M. Robert LUQUET fait savoir aux membres du conseil municipal qu'un jeune de 20 ans de la commune s'est retrouvé SDF. Un contact a été pris avec lui afin de lui apporter de l'aide. M. Jacques PEREIRA indique que la précarité de sa situation est liée à des difficultés personnelles et familiale. Ce jeune envisage une carrière militaire, mais son incorporation a été repoussée suite à une maladie. Afin d'apporter une aide à cette personne, il a été autorisé à utiliser la salle l'expo afin qu'il puisse avoir un abri chauffé, et des repas lui sont fournis par le restaurant scolaire. Des rendez vous avec une assistante sociale et la mission locale ont été mis en place.

Coupure d'électricité : M. Jacques PEREIRA fait un point sur les coupures d'électricité de la semaine passée. La première coupure qui concernait les secteurs des Allogniers, la Grande Burette et le Gros Mont a été causée par la chute d'une branche de sapin sur une ligne électrique. La deuxième coupure qui a principalement concerné le secteur de Somméry provient d'un tir d'arme à feu sur une ligne chemin des Gravelles. M. Jacques PEREIRA indique que c'est la deuxième fois que ce poteau subit ce type de sinistre, Enedis va donc déposer une plainte en gendarmerie.

Voie verte : M. Jacques PEREIRA a participé avec le Maire à un rendez-vous avec la Direction des Routes et Infrastructures concernant la partie de la voie verte détériorée au niveau des terrains de tennis.

Travaux de voirie : M. Jacques PEREIRA annonce que les travaux de voirie sont réalisés. Le balayage des graviers sera achevé en fonction des conditions météorologiques. Le marquage du chemin du champ de foire en « voirie partagée » sera effectué la semaine prochaine. Il y aura une voie pour les voitures et un marquage de chaque côté pour les piétons et les cyclistes.

SCOT : M. Dominique JOBARD indique que suite à la consultation des personnes publiques associées, l'enquête publique du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) a débuté. Un registre est disponible à la mairie de Prissé.

Syndicat des eaux de la Petite Grosne : M. Dominique JOBARD rappelle que le syndicat des Eaux de la Petite Grosne va être repris par les communautés de communes concernées au 1er janvier 2026. En ce qui concerne notre commune cette compétence sera exercée par Mâconnais Beaujolais Agglomération. Une étude est lancée afin de mettre en place cette reprise. M. Dominique JOBARD fait savoir qu'il a demandé à ce que les modalités de cette reprise permettent de pouvoir conserver un contact de proximité avec un interlocuteur au niveau de chaque commune.

Commission forêt : M. Dominique JOBARD fait un point sur les plantations faites par l'ONF dans la forêt de Nancelle. Les chênes ont repris à 84%, les pins maritimes à 85% et les douglas à 62%. L'ONF ayant une garantie de reprise de 80%, des douglas seront remplacés cet hiver. Il fait ensuite part d'une demande d'un particulier pour acquérir des parcelles à « la Tanière ». Après étude de la demande, il est décidé d'accepter la cession de la portion Ouest au tarif de 1€ du m<sup>2</sup>. En revanche il est décidé de conserver la partie Est comportant une mare qui ne s'assèche jamais et qui est très utile à la biodiversité et à la faune sauvage. Un courrier sera envoyé pour informer le demandeur.

Bilan du CLEM : Mme Florence CHEVASSON annonce que le Directeur du CLEM a démissionné en septembre. La Directrice du centre de loisirs, Anne, a pris ses fonctions sur un nouveau centre, elle reste présente les lundi, jeudi et vendredi sur la garderie périscolaire et sur les vacances d'hiver et de printemps. Elle sera remplacée par Marie pour la garderie périscolaire du mardi et pour le centre de loisirs du mercredi. Léa assurera les fonctions de direction pour les vacances d'automne et d'été. Mme Florence CHEVASSON fait ensuite le bilan des vacances d'été. Seule la dernière semaine de juillet a connu une fréquentation moins importante. Il est également constaté une fréquentation de 61.4% d'enfants de La Roche Vineuse sur le centre de cet été. Pour les vacances de la Toussaint, le centre de loisirs est complet.

Mme Florence CHEVASSON évoque ensuite l'aide aux devoirs mis en place à l'école. Il y a toujours 6 bénévoles qui interviennent. Les enfants qui participent à ce dispositif sont plus nombreux cette année.

En ce qui concerne la garderie périscolaire, Mme Florence CHEVASSON annonce qu'avec la baisse des effectifs à l'école il a été demandé au CLEM de fournir des éléments chiffrés à la commune, sur la présence des enfants afin de voir l'utilité de conserver deux garderies distinctes.

Bibliothèque : M. Robert LUQUET fait part d'une invitation de la bibliothèque à la soirée conte du 24 octobre à 20h00.

Team Raje : M. Robert LUQUET fait la lecture d'une invitation de l'association le 18 octobre à 18h30. Aucun élu ne pouvant participer M. le Maire s'excusera auprès de l'association.

**Dates :**

- 11 novembre 2024 : cérémonie au monument aux Morts ;
- Le 16 novembre 2024 : cross départemental des pompiers à La Roche Vineuse ;
- Le 29 novembre 2024 : Assemblée générale du VLP.

Prochains conseils :

- 29/11/2024 à 19h30
- 18/12/2024 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 21h35.

***Le prochain Conseil municipal se tiendra le 29 novembre 2024 à 19h30.***